

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 225

présenté par

Mme Batho, M. Valls, M. Urvoas, Mme Karamanli, M. Raimbourg, M. Pupponi,
M. Blisko, M. Le Bouillonec, M. Valax, M. Jung
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 22, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de revenir aux dispositions initialement annoncées par le gouvernement en ce qui concerne la recherche d'une meilleure étanchéité entre policiers, gendarmes, agents des services de renseignement d'une part et activités privées d'intelligence économique d'autre part.